

Point de situation sur l'élaboration du *Guide sur la transformation numérique des parlements*

7 mars 2023

Objet du présent document

L'ASGP et le Centre pour l'innovation au parlement de l'IUP (CIP) ont accepté d'élaborer un *Guide sur la transformation numérique des parlements*. L'objectif est de publier le Guide en octobre 2023. Un résumé des mesures prises jusqu'à présent est présenté ci-dessous.

Le présent document actualise le projet proposé en délimitant les contours de la transformation numérique des parlements. Il définit notamment certains termes clefs et précise l'objectif du Guide à proprement parler. Le Guide vise à aider les Secrétaires généraux et les hauts fonctionnaires parlementaires à concevoir, planifier et mettre en œuvre de bonnes pratiques en matière de transformation numérique. Il contient une proposition de structure pour le Guide qui devra être approuvée avant la poursuite de l'élaboration du Guide.

Mesures prises jusqu'à présent

- Une note d'orientation et un calendrier pour le Guide ont été établis d'un commun accord entre le groupe de pilotage de l'ASGP et le CIP.
- Le projet a été présenté dans les grandes lignes à la réunion de l'ASGP tenue à Kigali en octobre 2022 et a reçu le feu vert officiel
- Un questionnaire a été distribué aux membres de l'ASGP afin de recueillir des informations et connaître les pratiques des différents parlements en matière de transformation numérique. Il permettra d'élaborer le Guide en se fondant sur des faits concrets.
- L'équipe du CIP a entamé des travaux de recherche supplémentaires en mettant à profit les données tirées du Rapport mondial sur l'e-Parlement et les données transmises par les réseaux du CIP.
- Le groupe de travail de l'ASGP consacré au Guide et l'IUP se sont réunis en ligne le 2 mars 2023 afin de décider du champ d'étude du Guide.

Informations sur le Guide

Le Guide sur la transformation numérique des parlements a pour objet de faire connaître aux hauts fonctionnaires parlementaires les possibilités offertes par la transformation numérique et les défis à relever. Il s'agit d'un processus inévitable et important résultant de l'intégration de plus en plus marquée de la technologie dans tous les aspects de la vie, y compris dans les parlements. Le Guide contiendra des exemples de bonnes pratiques ; il apportera appui et conseils aux parlements souhaitant commencer à mettre en œuvre un programme de transformation numérique en les aidant à maîtriser le processus et à en tirer tous les avantages possibles. Ce Guide pourrait décrire les rôles de leadership que les Secrétaires généraux pourraient assumer dans la transformation numérique de

leurs parlements respectifs, les éléments de base pouvant être offerts par les parlements qui sont plus avancés dans le domaine numérique, ainsi que les partenariats interparlementaires constitués autour d'approches communes destinées à trouver des solutions.

Le Guide sera fondé sur l'observation des faits et s'appuiera sur des exemples et études de cas parlementaires et sur des recherches entreprises par le Centre pour l'innovation au parlement de l'IUP. L'objectif sera de mettre à la disposition des parlements des orientations flexibles et non normatives pour les aider à créer un programme de transformation numérique bien géré, bien structuré et durable leur permettant de se moderniser grâce à une connaissance approfondie des caractéristiques, de la culture et des exigences propres à chaque parlement. Le Guide présentera des processus clairs et des bonnes pratiques visant à accompagner la transformation numérique, y compris le leadership, la gouvernance, la conception et la mise en œuvre, tout en tenant compte des différents degrés de maturité numérique et organisationnelle des parlements.

Le Guide se penchera sur le rôle et les exigences du leadership, aussi bien sur le plan institutionnel que sur le plan politique, et examinera les problèmes internes et externes ainsi que les risques et les points de défaillance potentiels.

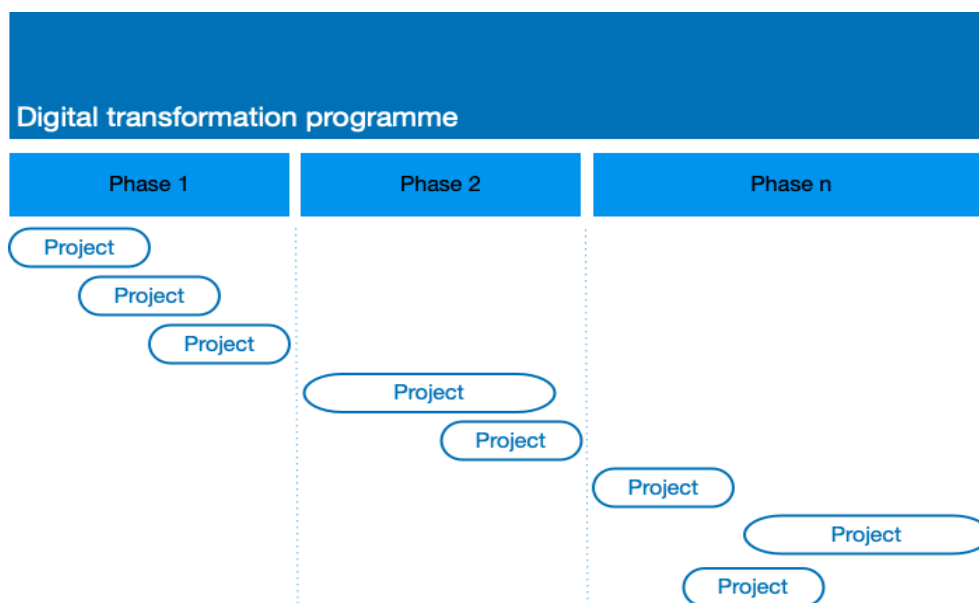
Que signifie « transformation numérique » pour les parlements ?

La transformation numérique est l'action qui consiste à appliquer de nouveaux outils et de nouvelles technologies numériques aux processus et à la culture parlementaires afin de les transformer et les améliorer. Elle permet d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'organisation, d'optimiser le service et de le centrer davantage sur l'utilisateur (les « utilisateurs » pouvant être des membres, du personnel parlementaire ou le grand public).

La transformation numérique, et à vrai dire la modernisation parlementaire qu'elle entraîne, décrit la marche vers l'innovation, la modernisation et le renouvellement. Chaque parlement part d'un point différent, avance à son rythme et va aussi loin qu'il le peut à ce moment-là. L'ambition est certes encouragée, mais elle sera toujours limitée par la manière dont le parlement perçoit le risque et les réalités de la culture, du coût et des ressources.

Le Guide envisagera la transformation numérique comme un programme de travail s'étalant sur une longue période, se déroulant en plusieurs phases faciles à gérer et mesurables, et comportant de multiples projets distincts, mais potentiellement interdépendants :

Graphique : composantes d'un programme de transformation numérique



Traduction du graphique

Programme de transformation numérique

Phase 1

Phase 2

Phase 3

Projet

Public visé

Le Guide s'adresse aux hauts fonctionnaires parlementaires, en particulier aux Secrétaires généraux, aux hauts responsables des technologies de l'information et de la communication (TIC) et responsables informatiques et aux membres. Il présentera en outre un intérêt pour le personnel participant à des projets de transformation numérique, les collaborateurs externes, les fournisseurs et les organismes donateurs.

Résultats de l'enquête

Un questionnaire sur la transformation numérique a été distribué aux membres de l'ASGP en octobre 2022. Cinquante-deux parlements ont répondu entre le début décembre 2022 et la fin janvier 2023.

L'importance de la transformation numérique transparaît dans 83 % des réponses au questionnaire qui considèrent les outils numériques comme des éléments indispensables au bon fonctionnement de leur parlement, dans 75 % des réponses qui s'accordent à dire que ces outils améliorent le processus législatif et dans 69 % des réponses qui estiment qu'ils améliorent la transparence des parlements.

Parmi les parlements ayant répondu au questionnaire, 73 % se sont doté d'un plan stratégique pluriannuel, 82 % ont adopté une stratégie numérique (TIC) sur plusieurs années et 85 % se sont engagés formellement à promouvoir la transformation numérique. Soixante-quinze pour cent des parlements interrogés ont un directeur de l'informatique ou un responsable des TIC et 87 % un service informatique en bonne et due forme.

La supervision du processus de gouvernance des TIC est assurée par diverses fonctions, mais le plus souvent par le Secrétaire général (93 %), alors que les membres ne représentent qu'à peine la moitié des parlements ayant répondu au questionnaire.

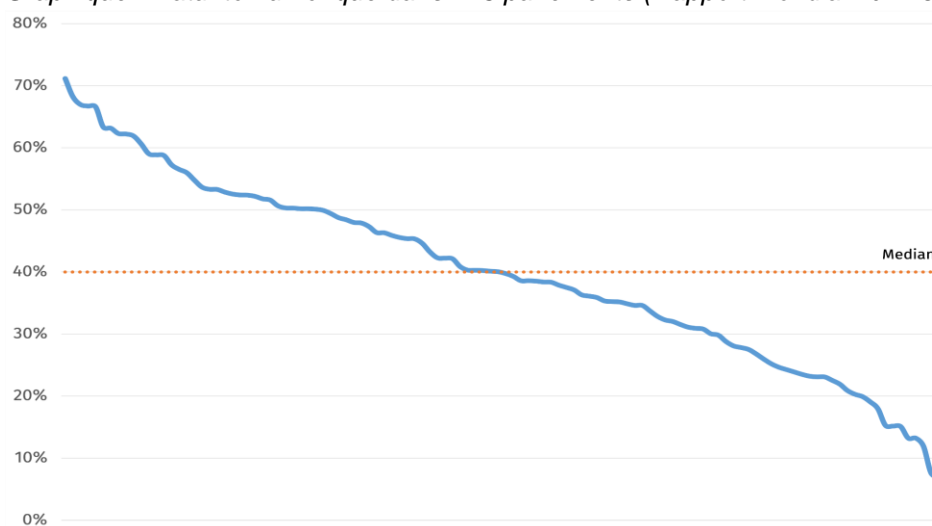
Tableau : la supervision de la gouvernance du numérique et des TIC au sein du parlement est assurée par :

Le Président	66 %
Les membres	46 %
Le Secrétaire général	93 %
D'autres hauts responsables	84 %
Au niveau opérationnel ou au niveau du projet	72 %
Des consultants externes	44 %
Un Comité spécial ou un groupe de gestion chargé de la transformation numérique	53 %

La majorité des parlements qui ont répondu au questionnaire emploient déjà des méthodes bien définies pour leurs projets internes ; 71 % déclarent employer une méthode pour analyser la rentabilité, 93 % pour gérer un projet et le même pourcentage pour exécuter les projets.

Il ressort du sondage que de nombreux parlements sont déjà très largement passés au numérique. Ils sont 96 % à avoir mis en place un système de gestion financière sous une forme ou sous une autre, 73 % à utiliser des outils numériques pour le suivi des factures et 64 % à s'être doté de systèmes de communication avec le public, par exemple. Toutefois, le Rapport mondial 2020 sur l'e-Parlement souligne également que de nombreux parlements tardent à suivre le mouvement et souvent ne disposent pas des compétences et ressources nécessaires pour mettre en œuvre la transformation numérique. Comme le montre le graphique ci-dessous, la maturité informatique s'inscrit dans un processus progressif allant des parlements très avancés sur le plan numérique aux parlements utilisant très peu la technologie ; ce Guide aidera les parlements à toutes les étapes de leur maturité numérique.

Graphique : maturité numérique dans 123 parlements (Rapport mondial 2022 sur l'e-Parlement)



Structure du Guide

Introduction

1. Rôle et objet de ce Guide
2. Situation actuelle de la transformation numérique des parlements
3. Composantes de l'« e-Parlement », dont
 - a. La dématérialisation des processus, ressources et compétences
 - b. Des outils et des accélérateurs pour la dématérialisation dans des domaines bien particuliers d'activité
 - c. Des applications numériques pour les fonctions parlementaires
 - d. La sécurité de l'information
 - e. Le réalignement structurel de la gestion et des ressources dans le domaine des TIC
 - f. La communication numérique avec le public
4. Nouvelles tendances dans les technologies parlementaires (l'examen portera sur la façon dont les parlements innovent et présentera en détail les nouvelles technologies et leurs différentes utilisations (parlements virtuels, intelligence artificielle, etc.)).
5. Le rôle des membres dans la transformation numérique

Planification stratégique

6. Qu'est-ce que la transformation numérique
 - a. Pourquoi est-elle importante
 - b. Moyen de parvenir à une fin
 - c. La transformation désigne un changement de systèmes, de processus et de culture, souvent en profondeur
7. Préparation institutionnelle
 - a. Pour que le processus soit porteur de transformations, le leadership doit venir d'en haut
 - b. Changements d'ordre culturel et volonté de prendre des risques
 - c. Capacités de gouvernance et structures hiérarchiques actuelles
 - d. Mise au point d'un vocabulaire commun
8. Risques et enjeux du projet (internes et externes)

Instanciation du projet

9. Mise en place d'un programme de transformation numérique
 - a. Critères de gouvernance
 - b. Définition des hiérarchies du programme, de ses phases et projets
 - c. Communications
 - d. Gestion du changement
10. Où en êtes-vous ?
 - a. Une évaluation « en l'état » est indispensable
 - b. Inscrivez-vous dans un processus graduel de modernisation et de gouvernance organisationnelles
11. Que voulez-vous réaliser ?
 - a. Commencer par définir votre vision du futur parlement (il s'agit d'un processus itératif qui doit être revu à des étapes clefs)
 - b. Comprendre les composantes de la transformation numérique
12. Élaborer une feuille de route pour vous permettre d'atteindre votre but
 - a. Définir les priorités et les points à respecter (plan de travail) des phases et des projets

- b. Obtenir les budgets et remporter l'adhésion (budget)
- c. Rôles clefs (gestion), adhésion au projet (leadership) et contrôle (groupe de pilotage)

Mise en œuvre

- 13. Obtenir un soutien pour le programme et ses projets
- 14. Mettre en œuvre le programme
 - a. Convenir des priorités
 - b. Utiliser une approche par étapes et itérative (méthode)
 - c. Mesurer les résultats (indicateurs clefs de performance)
- 15. Réexaminer, réviser et remettre à niveau

Annexes

- 16. Outils et guides